

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 11 décembre 2025**

Sous la Présidence de Monsieur Justin VOGEL

Nombre de membres en exercice : 37
Nombre de membres présents : 36
Absents excusés : 01

Date de convocation : 04/12/2025

Délibération N° D-2025-1112-07

Membres présents : 36 membres

Mesdames KRAEMER Anne-Marie, BLANCHAIS Christine, DOTT Sylvie, ROTH Mireille, DYEUL Aurélie, BAUER Liliane, BOEHLER Denise, HALTER Estelle, RAPINAT Fabienne, JULES Adeline, HUCKERT Claudine, GEIGER Nathalie, KUHN Josiane.

Messieurs LASTHAUS Jean-Claude, BOHR Freddy, BURGER Gaston, ZILLIOX Raymond, LUTTMANN Pierre, ROTH Pierre, KRIEGER Laurent, HABER Alain, SCHMITT Alfred, RUCH Jean-Jacques, GROSSKOST Alain, HELLER Jean-Luc, GINSZ Luc, NOE Vincent, JACOB André, WAGNER Jacky, TOUSSAINT Jean-Luc, HECKMANN Vincent, LAMBERT Jean-Charles, WEISS Henri, EHRHART Mathieu.

Madame BERBACH Gisèle a donné pouvoir à M. BURGER Gaston pour voter en son nom.

Membre absent excusé : 1/37
Madame DIETRICH Isabelle.

Objet : Délégation de maîtrise d'ouvrage par la commune de Pfulgriesheim au profit de la Communauté de Communes du Kochersberg pour la réalisation de la liaison cyclable entre Pfulgriesheim et Lampertheim : avenant n°2 à la convention

Dans le cadre du projet de création d'une voie verte entre Pfulgriesheim et Lampertheim, une convention a été signée par la commune de Pfulgriesheim et la communauté de communes le 31 mars 2021. Cette convention prévoit les conditions de délégation de maîtrise d'ouvrage par la commune à la communauté de communes et notamment ses conditions financières.

Elle a été modifiée par un premier avenant du 9 décembre 2022 pour mise à jour des éléments financiers en raison de travaux supplémentaires.

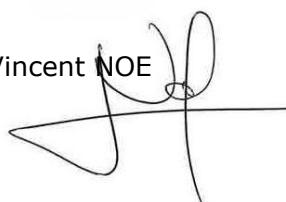
Un second avenant à la convention est proposé pour mise à jour du plan de financement et pour permettre un versement intermédiaire de la commune à la communauté de communes, représentant 95 % de l'autofinancement prévisionnel, en remplacement d'un versement unique à l'issue de l'opération.

Le Conseil communautaire, après exposé du Président, **approuve** le projet d'avenant à la convention initiale et **autorise** le Président à **signer** ledit avenant.

Fait à Truchtersheim, le 12 décembre 2025

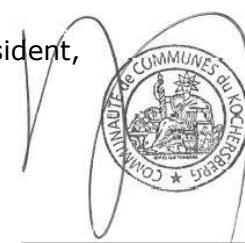
Le Secrétaire de séance,

Vincent NOE



Le Président,

Justin VOGEL



Accusé de réception en préfecture
067-200034635-20251211-D-2025-1112-07-DE
Date de télétransmission : 12/12/2025
Date de réception préfecture : 12/12/2025